

89-12-1986

COMMISSION PERMANENTE DE
CONTROLE LINGUISTIQUE

1040 BRUXELLES
rue de la Loi 70
Tél. 02/230 89 45



6/m/86.

[REDACTED]

18.092/11/PN

[REDACTED]

Monsieur le Ministre,

En sa séance du 6 novembre 1986, la Commission Permanente de Contrôle Linguistique (C.P.C.L.) siégeant sections réunies a examiné une plainte du 10 juillet 1986 contre l'OSSOM qui retiendrait la langue de l'allocataire social comme critère pour déterminer la langue dans laquelle son dossier sera traité en service intérieur et ce, plutôt que d'appliquer la règle de la localisation.

Elle a pris connaissance de votre lettre du 10 octobre 1986, de laquelle il ressort, en résumé, que les services de l'OSSOM sont scindés en une section néerlandaise et une section française, que ces sections ont été chargées de traiter, en service intérieur, chaque dossier dans la langue imposée par sa localisation, dans la mesure où ce critère peut être appliqué. En effet, il apparaît également que, par ex. les allocataires portugais n'ont pas de domicile en Belgique. Quant au traitement, en service intérieur, de ces affaires ni localisées (en Belgique), ni localisables (en Belgique) les lois sur l'emplois des langues en matière administrative, coordonnées par A.R. du 18 juillet 1966 (LLC) et notamment, les art. 44, 39, §1 et 17, §1, B, 2° des LLC, prescrivent, ainsi qu'il apparaît notamment de l'avis C.P.C.L. n°18.064/11/PF du 11.09.1986, l'emploi de la langue utilisée par le particulier intéressé, c.a.d. le néerlandais ou le français. De facto, cette langue est généralement le français.

La C.P.C.L. constate qu'en l'occurrence l'OSSOM respecte les règles imposées par la loi en ce qui concerne le traitement en service intérieur.

Elle émet, dès lors, l'avis que la plainte est recevable mais non fondée.

Le présent avis est notifié au plaignant.

Veillez agréer, Monsieur le Ministre, l'assurance de ma haute considération.



Le Président,

A large, thick black redaction mark covers the signature and the name of the President of the Commission. The redaction consists of a long horizontal bar with a curved end on the right, and a shorter horizontal bar below it.